



Ville de Dun-sur-Auron

**DECISION DU MAIRE**

N° 2026-06

Agissant par délégation du Conseil Municipal

**OBJET : ACCEPTATION INDEMNITE DE SINISTRE - DEGAT DES EAUX DU LOGEMENT PLACE DE LA TOURNOISE.**

Le Maire de DUN SUR AURON,

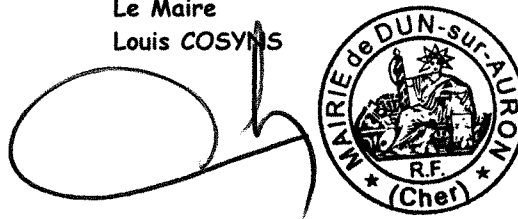
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n° 2026/25 du 02 avril 2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences, en application de l'article L 2122.22 susvisé,

**Considérant** l'accord de règlement dressé par la compagnie d'assurance AXA dans le cadre du sinistre (dégât des eaux) survenu au logement communal de la Place de la Tournoise,**Considérant** qu'il convient d'accepter l'indemnité de sinistre proposée.**DECIDE**

- 1) d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 56 758.82 €uros (cinquante-six mille sept-cent-cinquante-huit euros et quatre-vingt-deux centimes) proposée par AXA dans le cadre du sinistre (dégât des eaux) survenu au logement communal de la Place de la Tournoise, qui sera réglée selon les modalités suivantes :
  - premier règlement au titre de l'indemnité immédiate de 29 488.68 €uros (vingt-neuf mille quatre-cent quatre-vingt-huit euros et soixante-huit centimes)
  - deuxième règlement au titre de l'indemnité différée de 27 270.14 €uros (vingt-sept mille deux-cent-soixante-dix euros et quatorze centimes)
- 2) de signer l'accord de règlement y afférent,
- 3) de rendre compte au conseil municipal de cette décision.

DUN-SUR-AURON le 27 avril 2026.

Le Maire  
Louis COSYNS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire après avoir été transmis en Préfecture le : 28/04/2026

Diffusion sur le site internet communal [www.dun-sur-auron.fr](http://www.dun-sur-auron.fr) le : 28/04/2026

Le Maire - Louis COSYNS

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-018-2118 00875-2026 0427-DEC2026 06-A